INSTITUUT VOOR DE GELIJKHEID VAN VROUWEN EN MANNEN

INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

Communiqué de presse

L'égalité en Europe : une valeur qui demande un engagement plus clair

Bruxelles, le 15.06.2016 - Les organismes de promotion de l'égalité en Europe, dont Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en Belgique, ont un rôle indispensable aujourd'hui dans l'Union européenne. Ils doivent obtenir davantage de garanties de pouvoir exercer leur mission dans de saines conditions d'indépendance et de ressources. Equinet, le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité appelle à des standards plus clairs et plus affirmés à cet effet.

Unia et l'**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**, les deux organismes publics de lutte contre la discrimination en Belgique, s'associent à l'appel du réseau européen Equinet, qui demande de développer des standards européens sur l'indépendance, l'effectivité, les fonctions et les pouvoirs des organismes de promotion de l'égalité.

Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (qui lutte contre la discrimination fondée sur le sexe), a déclaré : « *L'égalité des femmes et des hommes étant un droit continuellement remis en question et jugé comme secondaire, surtout dans ces périodes de recul des droits humains, une institution comme la nôtre a tout sa raison d'être. Et le fait que la Belgique se soit dotée d'un organisme de promotion de l'égalité uniquement dédié au genre constitue un signal fort pour lutter contre des discriminations et des stéréotypes qui touchent l'ensemble de la population.* »

Patrick Charlier, directeur d'Unia (qui lutte contre la discrimination fondée entre autres sur l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion et l'âge), estime pour sa part que le rôle, le statut et le mandat d'Unia sont souvent méconnus. Il rappelle qu' *« Unia est un service public indépendant, fondé par une loi. Sa mission est définie par une réglementation belge et européenne, ainsi que par des Conventions internationales auxquelles la Belgique est liée. Son rôle est triple : il travaille de manière préventive (formations, information et sensibilisation) ; Il accompagne les personnes discriminées ou visées par des propos ou des comportements de haine ; enfin il remet des recommandations liées à ses compétences aux autorités concernées ».* Patrick Charlier ajoute que *« les positions d'Unia dérangent parfois. Mais elles sont toujours basées sur des analyses empiriques, statistiques et juridiques et non sur des fondements idéologiques. Ses conclusions peuvent évidemment être critiquées, mais contester le rôle d'Unia ou d'autres organismes de promotion de l'égalité en Europe ou jeter le doute sur leur légitimité revient à nier le travail qu'il reste à accomplir pour que la société devienne plus égale et inclusive. »*